

GE_GERICHTE A/458/2007 vom 11. Mai 2007

GE Cour de justice, 2007-05-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_458_2007

FR: GE_GERICHTE A/458/2007 du 11 mai 2007

IT: GE_GERICHTE A/458/2007 del 11 maggio 2007

Regeste

Minimum vital | L'Office des poursuites a effectué des investigations complémentaires après le dépôt de la plainte. L'Office des poursuites est invité à saisir une créance en mains d'une banque. | LP.93

Erwägungen

E. 1

L'admet partiellement.

E. 2

Annule le procès-verbal de saisie valant acte de défaut de biens établi dans la poursuite n° 04 xxxx90 H.

E. 3

Invite l'Office des poursuites à dresser un procès-verbal de saisie dans lequel il mentionnera le saisie de la créance de 1'206 fr. 10 en mains de l'UBS SA.

E. 4

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane Weyeneth, présidente ; M. Yves de COULON et Olivier WEHRLI, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Ariane WEYENETH Greffière :
Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par lettre signature aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.